

Table des matières générale*

Avant-propos et remerciements	VII
Note aux utilisateurs	IX
Chapitre 1 : Législation et réglementation	1
I. Les modes de citation de la législation.....	5
II. Les modes de citation de la réglementation.....	24
III. Remarques communes aux lois et aux règlements.....	33
Chapitre 2 : Jurisprudence	45
I. Remarques générales	49
II. Les modes de citation de la jurisprudence.....	65
Chapitre 3 : Doctrine	85
I. Remarques relatives au nom de l’auteur	89
II. Remarques relatives aux titres et sous-titres.....	91
III. Les modes de citation de la doctrine	92
Chapitre 4 : Les références aux sources de droit françaises	117
I. La législation	125
II. La jurisprudence	128
III. La doctrine	136
IV. Liste des principales abréviations françaises.....	139
Chapitre 5 : Les références aux sources de droit américaines	143
I. La législation	151
II. La jurisprudence	171
III. La doctrine	182
IV. Liste des principales abréviations américaines.....	187

* Chaque chapitre est précédé d'une table des matières détaillée.

Chapitre 6 : Les références aux sources de droit international	195
I. Modes de citation de la documentation internationale	199
II. Modes de citation de la jurisprudence internationale	216
Chapitre 7 : Renvois, notes et extraits.....	225
I. Les renvois	229
II. La position des notes	236
III. Les appels de notes	236
IV. L'agencement interne du contenu des notes	237
V. Les extraits	238
VI. Les séries de pages ou d'articles	240
VII. Les mentions <i>supra</i>, <i>infra</i>, <i>voir</i>, <i>cf.</i> et <i>contra</i>.....	242
Chapitre 8 : Les tables bibliographiques finales	245
I. Règles générales.....	249
II. Morphologie et disposition particulière des références des listes bibliographiques	250
III. Exemple général.....	253
Chapitre 9 : Abréviations québécoises et canadiennes.....	257
I. Abréviations relatives à la législation et à la réglementation québécoises et fédérales.....	263
II. Abréviations relatives à la jurisprudence québécoise et fédérale	264
III. Abréviations des provinces de common law en matière de législation et de jurisprudence	271
IV. Abréviations des principales revues de droit et des recueils de doctrine du Québec et des provinces de common law	276